

Lyon, 19 septembre 2023

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Montée Saint-Sébastien : le tribunal administratif rejette le recours de M. Philippe Cochet, Maire de Caluire-et-Cuire

La montée Saint Sébastien est un axe piéton majeur pour le premier arrondissement et l'un des principaux accès aux pentes. C'est pour répondre à des problématiques de sécurité et de confort piéton que la Métropole, la Ville de Lyon et l'arrondissement ont engagé un projet de sécurisation en 2021.

Ainsi, à l'issue d'une concertation et de deux réunions publiques les 29 mars et 18 octobre 2021, le projet de réaménagement de la montée Saint Sébastien reliant la Presqu'île de Lyon au plateau de la Croix-Rousse a été mis en œuvre.

L'objectif était d'améliorer la sécurité des piétons sur un axe dangereux et considéré comme un point noir, du fait de trottoirs très étroits et de l'importante circulation automobile à double sens sur la partie basse de l'axe. La montée Saint Sébastien a ainsi été placée à sens unique, en novembre 2021.

Par une décision rendue le 15 septembre 2023, le tribunal administratif de Lyon a rejeté le recours formulé par Monsieur Philippe Cochet, Maire de Caluire-et-Cuire, contre cette décision.

« La Métropole de Lyon se réjouit de cette décision du tribunal administratif, qui la conforte dans sa volonté d'agir pour la sécurité des usagers de l'espace public, et permet de pérenniser un aménagement nécessaire et de bon sens », déclare **Bruno Bernard, Président de la Métropole de Lyon.**

« Je me réjouis de cette décision de justice. La sécurisation des déplacements piétons, majoritaires sur ce secteur du bas des Penthes, est très appréciée tant par les riverains que les parents d'élèves et les nombreuses personnes empruntant à pied cette voie historique reliant la colline de la Croix-Rousse à la Presqu'île. L'aménagement définitif sera finalisé dans le cadre du projet "Presqu'île à vivre", qui améliore la sécurité et met en valeur notre patrimoine », ajoute **Yasmine Bouagga, Maire du 1^{er} arrondissement de Lyon.**

Contacts presse

Métropole de Lyon : Baptiste BARLES – 06 98 73 61 96 – bbarles@grandlyon.com

Ville de Lyon : Leïla KESSI – 04 72 10 32 41 – leila.kessi@mairie-lyon.fr